

# DÉMARCHE QUALITÉ

2023-2027

CFA ENSUP-LR



APPRENTISSAGE  
**ACCOMPAGNER  
ET VALORISER**

[WWW.ENSUPLR.FR](http://WWW.ENSUPLR.FR)



UNIVERSITÉ DE  
MONTPELLIER



ENS  
Chimie Montpellier



unimes  
UNIVERSITÉ



L'INSTITUT  
agro Montpellier



Université  
Perpignan  
Via Domitia



UNIVERSITÉ  
PAUL VALÉRY  
MONTPELLIER 3



Occitanie  
Région Occitanie

# ENGAGEMENT DE LA DIRECTION



La démarche qualité du CFA ENSUP-LR vise à garantir que les apprentis bénéficient d'un environnement de haute qualité, en lien avec les exigences réglementaires pour répondre aux besoins des acteurs socio-économiques.

L'implication des équipes administratives du CFA ENSUP-LR se traduit par une approche proactive qui participe à la satisfaction des parties prenantes.

En résumé, la politique qualité du CFA ENSUP-LR place les apprentis au cœur de son dispositif et reconnaît l'importance des équipes professionnelles au service de l'accompagnement des apprentis. Elles travaillent en étroite collaboration avec les équipes pédagogiques et les employeurs pour offrir un environnement d'apprentissage propice à l'acquisition des compétences nécessaires à la réussite des apprentis dans leur future carrière.



A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'J. Dubé'.

**JEAN-FRANÇOIS DUBÉ**  
DIRECTEUR CFA ENSUP-LR

# AXES STRATÉGIQUES

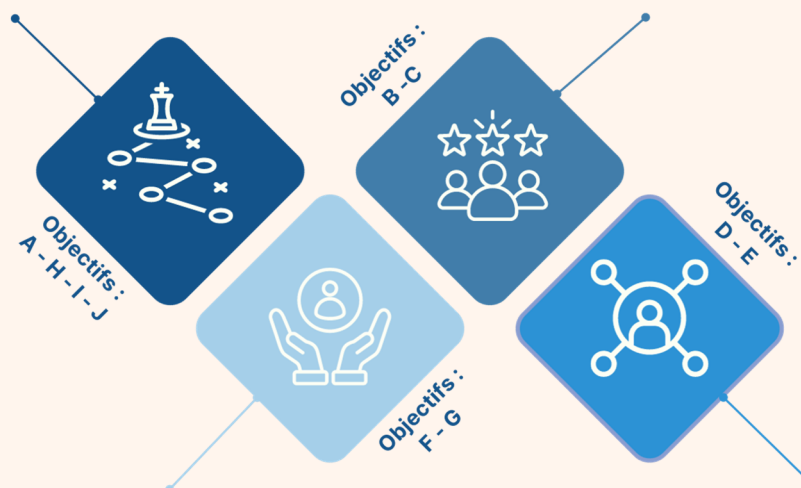


1

**IMPULSER UNE VISION  
PARTAGÉE ET ASSURER LE BON  
FONCTIONNEMENT DU CFA**

2

**DÉVELOPPER ET VALORISER  
L'APPRENTISSAGE**



4

**ACCOMPAGNER LES ACTEURS  
INTERNES ET EXTERNES À  
L'APPRENTISSAGE**

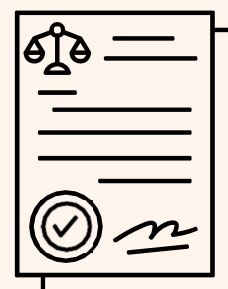
3

**FIDÉLISER LES  
PARTENARIATS ET  
ENTREtenir LES LIENS**

## MISSION

**PROMOUVOIR ET  
DÉVELOPPER LA  
FORMATION  
D'APPRENTIS À TOUS  
LES NIVEAUX DE  
L'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR**

DANS LE CADRE DE LA LOI DU 05  
SEPTEMBRE 2018 SUR LA FORMATION  
PROFESSIONNELLE TOUT AU LONG DE  
LA VIE (ARTICLE L6231-2)



# OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

## A - Coordonner le fonctionnement

entre le CFA et les UFA  
et prévenir toutes formes  
de discrimination

## B - Valoriser l'apprentissage

dans l'enseignement supérieur auprès des futurs  
apprentis et des employeurs publics et privés

## C - Poursuivre le développement

d'un apprentissage cohérent dans l'enseignement supérieur, au  
service de l'insertion professionnelle et de l'économie régionale

## D - Privilégier l'écoute clients

justifier la confiance des  
partenaires et des financeurs

## E - Fidéliser les liens

avec les milieux professionnels, la  
Région Occitanie et les réseaux de CFA

## J - Assurer la logistique

et la sécurité du  
bâtiment du CFA en  
lien avec l'université  
de Montpellier

## I - Mettre en œuvre la politique

définie par le COS

## F-G-H - Accompagner les acteurs

- F** ♦ les candidats à l'apprentissage, les apprentis tout au long du parcours de formation
- G** ♦ les équipes pédagogiques, les personnels administratifs et techniques des UFA et les maîtres d'apprentissage dans la mise en œuvre des formations par apprentissage
- H** ♦ les personnels du CFA EnSup-LR dans le développement de leurs compétences et sécuriser leur cadre professionnel



# ARTICLE L. 6231-2 DU CODE DU TRAVAIL

1	<b>Accompagner les personnes, y compris celles en situation de handicap, souhaitant s'orienter ou se réorienter par la voie de l'apprentissage, en développant leurs connaissances et leurs compétences et en facilitant leur intégration en emploi, en cohérence avec leur projet professionnel. Pour les personnes en situation de handicap, le centre de formation d'apprentis appuie la recherche d'un employeur et facilite leur intégration tant en centre de formation d'apprentis qu'en entreprise en proposant les adaptations nécessaires au bon déroulement de leur contrat d'apprentissage. Pour accomplir cette mission, le centre de formation d'apprentis désigne un référent chargé de l'intégration des personnes en situation de handicap.</b>
2	<i>Appuyer et d'accompagner les postulants à l'apprentissage dans leur recherche d'un employeur</i>
3	<b>Assurer la cohérence entre la formation dispensée en leur sein et celle dispensée au sein de l'entreprise, en particulier en organisant la coopération entre les formateurs et les maîtres d'apprentissage</b>
4	<i>Informers, dès le début de leur formation, les apprentis de leurs droits et devoirs en tant qu'apprentis et en tant que salariés et des règles applicables en matière de santé et de sécurité en milieu professionnel</i>
5	<b>Permettre aux apprentis en rupture de contrat la poursuite de leur formation pendant six mois tout en les accompagnant dans la recherche d'un nouvel employeur, en lien avec le service public de l'emploi. Les apprentis en rupture de contrat sont affiliés à un régime de sécurité sociale et peuvent bénéficier d'une rémunération, en application des dispositions prévues respectivement aux articles L. 6342-1 et L. 6341-1</b>
6	<i>Apporter, en lien avec le service public de l'emploi, en particulier avec les missions locales, un accompagnement aux apprentis pour prévenir ou résoudre les difficultés d'ordre social et matériel susceptibles de mettre en péril le déroulement du contrat d'apprentissage</i>
7	<b>Favoriser la mixité au sein de leurs structures en sensibilisant les formateurs, les maîtres d'apprentissage et les apprentis à la question de l'égalité entre les femmes et les hommes ainsi qu'à la prévention du harcèlement sexuel au travail et en menant une politique d'orientation et de promotion des formations qui met en avant les avantages de la mixité. Ils participent à la lutte contre la répartition sexuée des métiers</b>
8	<b>Encourager la mixité des métiers et l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes en organisant des actions d'information sur ces sujets à destination des apprentis</b>
9	<b>Favoriser, au-delà de l'égalité entre les femmes et les hommes, la diversité au sein de leurs structures en sensibilisant les formateurs, les maîtres d'apprentissage et les apprentis à l'égalité des chances et à la lutte contre toutes formes de discriminations et en menant une politique d'orientation et de promotion des formations qui mette en avant les avantages de la diversité</b>
10	<b>Encourager la mobilité nationale et internationale des apprentis en nommant un personnel dédié, qui peut comprendre un référent mobilité mobilisant, au niveau national, les ressources locales et, au niveau international, les programmes de l'Union européenne, et en mentionnant, le cas échéant, dans le contenu de la formation, la période de mobilité</b>
11	<i>Assurer le suivi et l'accompagnement des apprentis quand la formation en CFA est dispensée en tout ou partie à distance</i>
12	<b>Evaluer les compétences acquises par les apprentis, y compris sous la forme d'un contrôle continu, dans le respect des règles définies par chaque organisme certificateur</b>
13	<i>Accompagner les apprentis ayant interrompu leur formation et ceux n'ayant pas, à l'issue de leur formation, obtenu de diplôme ou de titre à finalité professionnelle vers les personnes et les organismes susceptibles de les accompagner dans la définition d'un projet de poursuite de formation</i>
14	<b>Accompagner les apprentis dans leurs démarches pour accéder aux aides auxquelles ils peuvent prétendre au regard de la législation et de la réglementation en vigueur</b>



# **L'APPRENTISSAGE** *dans l'Enseignement Supérieur*



**CFA EnSup-LR**  
99 Avenue d'Occitanie  
34197 Montpellier Cedex 5  
Téléphone: 04 34 43 21 30  
[cfa-ensuplr@umontpellier.fr](mailto:cfa-ensuplr@umontpellier.fr)

